



5N PLUS INC.
Notice Annuelle
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Le 20 février 2018

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATION INTÉGRÉE PAR RENVOI	1
MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE	1
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE.....	1
FILIALES.....	2
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	2
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	5
FACTEURS DE RISQUE	11
DIVIDENDES ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES	11
STRUCTURE DU CAPITAL.....	11
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....	12
TITRES ENTIÈRES OU TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSIION.....	12
ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS.....	13
POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI	15
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	15
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES.....	15
CONTRATS IMPORTANTS.....	15
NOMS ET INTÉRÊTS DES EXPERTS.....	15
INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DE RISQUES	16
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	17
ANNEXE A RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DE RISQUES.....	18

NOTES

Sauf indication contraire, toutes les mentions de « dollars » et du symbole « \$ » dans la présente notice annuelle sont en dollars américains.

Sauf si le contexte commande une interprétation contraire, les expressions la « Société », « nous », « notre », « groupe » et « nos » sont employées dans la présente notice annuelle pour désigner 5N Plus inc., ainsi que ses filiales.

L'information est donnée en date du 31 décembre 2017, à moins d'indication contraire.

INFORMATION INTÉGRÉE PAR RENVOI

Les états financiers consolidés audités de 5N Plus pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et les notes complémentaires ainsi que le rapport de gestion sont expressément intégrés par renvoi aux présentes.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Certaines déclarations comprises dans la présente notice annuelle peuvent contenir des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les meilleures estimations dont dispose la Société à ce jour et comportent un certain nombre de risques connus et inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, la performance ou les réalisations réels de la Société diffèrent sensiblement des résultats, de la performance ou des réalisations futurs, exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Les risques et incertitudes pouvant entraîner de telles différences comprennent les risques liés aux facteurs suivants : notre stratégie de croissance, crédit, liquidités, taux d'intérêt, valorisation des stocks, prix des produits de base, fluctuations du change, juste valeur, sources d'approvisionnement, réglementation environnementale, concurrence, dépendance à l'égard du personnel clé, interruptions des activités, protection des droits de propriété intellectuelle, activités internationales, réglementation du commerce international, conventions collectives et responsabilités à titre de société cotée. Une description des risques qui touchent l'entreprise et les activités de 5N Plus est présentée à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de 5N Plus pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, document qui peut être consulté sur le site de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. En règle générale, les énoncés prospectifs se distinguent par l'emploi du futur et du conditionnel et par l'utilisation de termes tels que « croire » ou « s'attendre à », à la forme positive et négative, de variantes de ces termes ou de termes similaires. Rien ne garantit que les événements prévus dans l'information prospective de la présente notice annuelle se produiront, ou s'ils se produisent, quels seront les avantages que 5N Plus pourra en tirer. Plus particulièrement, rien ne garantit la performance financière future de 5N Plus. L'information prospective contenue dans la présente notice annuelle est valable en date de celle-ci, et 5N Plus n'assume aucune obligation de mettre publiquement à jour cette information prospective afin de tenir compte de nouveaux renseignements, obtenus ultérieurement ou autrement, à moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'y obligent. Le lecteur est averti de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs.

Nous mettons en garde le lecteur que les risques décrits ci-dessus ne sont pas les seuls à avoir des répercussions éventuelles sur nos attentes exprimées de manière expresse ou implicite dans l'information prospective qui figure dans la présente notice annuelle. D'autres risques et incertitudes que nous ne connaissons pas pour le moment ou que nous jugeons sans importance pourraient également avoir une incidence négative importante sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

5N Plus est issue de la fusion, le 1^{er} octobre 2007, de 5NPlus inc. et 6367909 Canada inc., deux sociétés membres du même groupe, sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA »). Le 18 décembre 2007, nos statuts de fusion ont été modifiés de manière à fractionner nos actions ordinaires à raison de 83,3636772 actions ordinaires pour chaque action ordinaire émise et en circulation.

La première des sociétés fusionnées, 5NPlus inc., a été constituée sous le régime de la LCSA le 12 juillet 1999 sous la dénomination de 3639398 Canada inc. Ses statuts constitutifs ont été modifiés le 8 février 2000 afin de modifier la dénomination sociale pour adopter celle de 5NPlus inc. Ces statuts ont été de nouveau modifiés le 21 janvier 2003 pour tenir compte de certains changements apportés au capital-actions autorisé.

La deuxième des sociétés fusionnées, 6367909 Canada inc., a été constituée sous le régime de la LCSA le 24 mars 2005. Ses statuts constitutifs ont été modifiés le 1^{er} avril 2005 pour tenir compte de certains changements apportés au capital-actions.

Avant la fusion, les actionnaires de 5NPlus inc. et de 6367909 Canada inc. étaient les mêmes, sauf que : (i) 6367909 Canada inc. était un actionnaire de 5NPlus inc.; et (ii) plusieurs de nos employés détenaient des actions sans droit de vote de catégorie B de 5NPlus inc.

Au 31 décembre 2013, 5N Plus et 5N Plus Trail Inc., sa filiale en propriété exclusive, ont conclu une fusion verticale simplifiée sous le régime de la LCSA.

Notre siège social et principal établissement est situé au 4385, rue Garand, Montréal (Québec) H4R 2B4.

FILIALES

Nous exerçons nos activités soit directement, soit par l'entremise de filiales. Le tableau ci-dessous dresse la liste de nos principales filiales, ainsi que de leur territoire de constitution en personne morale et le pourcentage d'actions avec droit de vote détenu directement ou indirectement par la Société. Certaines filiales dont l'actif total ne correspond pas à plus de 10 % de l'actif consolidé au 31 décembre 2017 de la Société ou dont les ventes et les produits d'exploitation ne correspondaient pas à plus de 10 % des ventes consolidées et des produits d'exploitation consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, ont été omises.

5N PV GmbH (Allemagne)	100 %
5N Plus Asia Limited (Hong Kong)	100 %
5N Plus Belgium SA (Belgique)	100 %
5N Plus Lübeck GmbH (Allemagne)	100 %
5N Plus Wisconsin Inc. (Connecticut, États-Unis)	100 %

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Les points saillants relatifs à l'évolution de notre entreprise au cours des trois dernières années sont décrits ci-dessous.

Le 7 mai 2015, nous avons annoncé l'élection de MM. Serge Vézina et Maarten de Leeuw au conseil d'administration de la Société à l'occasion de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 6 mai 2015, afin qu'ils remplacent M. Pierre Shoiry, qui ne souhaitait pas présenter de nouveau sa candidature pour ce poste.

Le 10 décembre 2015, nous avons annoncé la nomination de M. Arjang J. (AJ) Roshan à titre de nouveau président et chef de la direction de la Société avec prise d'effet le 15 février 2016. M. Roshan a remplacé M. Jacques L'Ecuyer, qui avait informé le conseil d'administration de la Société de son désir de quitter ses fonctions de président et chef de la direction, tel qu'il était indiqué dans le communiqué de la Société diffusé le 3 novembre 2015. M. Roshan cumule 25 années d'expérience à l'international et dans des postes de haute direction, étroitement connexes aux secteurs d'activité de 5N Plus, puisqu'il a travaillé auprès d'Umicore, un groupe mondial de technologie des matériaux et de recyclage, pendant 18 ans. Pendant cette période, il a occupé plusieurs postes de haute direction, y compris premier vice-président de la division des catalyseurs automobiles, Asie-Pacifique et, ensuite, premier vice-président de l'unité opérationnelle des matériaux électro-optiques d'Umicore, reconnue comme le chef de file mondial en matière de développement, de production, de recyclage et d'affinage de matériaux semi-conducteurs et électro-optiques ainsi que de produits chimiques et de métaux de grande pureté.

Le 11 janvier 2016, nous avons annoncé la nomination de M. Luc Bertrand à titre de président du conseil de la Société avec prise d'effet immédiate. Il remplace M. Jean-Marie Bourassa, qui continue à siéger au conseil et à présider le comité d'audit et de gestion de risques.

M. Luc Bertrand est, depuis février 2011, vice-président du conseil de la Banque Nationale du Canada, où il est chargé de créer et de maintenir des liens avec une clientèle constituée de sociétés, d'institutions et de gouvernements canadiens. Il agit à titre de conseiller stratégique de la direction, notamment à l'égard de questions portant sur les relations gouvernementales et la réglementation des marchés des capitaux. M. Bertrand a occupé divers postes de direction dans le secteur des services financiers. Il a été président et chef de la direction de la Bourse de Montréal inc. de 2000 à 2009 et vice-président et directeur général, Ventes d'actions institutionnelles de Financière Banque Nationale de 1998 à 2000.

M. Bertrand est actuellement le président du conseil des Canadiens de Montréal/Groupe CH inc. Il siège au conseil du Groupe TMX et au conseil de la Boston Options Exchange et a été chef de la direction de Maple Group Acquisition Corporation. Au cours des dernières années, il a été administrateur de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, vice-président du conseil de la Boston Options Exchange, président du conseil du Marché climatique de Montréal et administrateur du Natural Gas Exchange.

Le 5 mai 2016, à la suite de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société, nous avons annoncé que MM. Serge Vézina et Maarten de Leeuw avaient démissionné à titre de membres du conseil de la Société, n'ayant pas sollicité le renouvellement de leur mandat à l'assemblée.

Le 12 septembre 2016, nous avons présenté les éléments principaux d'un plan stratégique quinquennal (le « plan 5N21 ») qui visait à améliorer la rentabilité de la Société tout en diminuant son exposition à la volatilité. Le plan 5N21 repose sur les trois piliers principaux suivants : a) optimiser l'équilibre entre l'apport des activités en amont et celui des activités en aval; b) dégager une valeur accrue des activités principales et des actifs mondiaux; c) assurer une croissance continue de la qualité grâce aux initiatives de croissance en cours et aux possibilités de fusion et d'acquisition futures. Le plan 5N21 est affiché sur le site Web de la Société; on peut le consulter sous l'onglet « Investisseurs » à l'adresse www.5nplus.com.

Le 29 septembre 2016, nous avons annoncé que la Société regroupait les activités qu'elle exerçait à Wellingborough, au Royaume-Uni, à d'autres installations du groupe. De plus, au cours du premier semestre de 2017, elle regroupera les activités qu'elle exerce à DeForest, dans l'État du Wisconsin, aux États-Unis, et à Fairfield, dans l'État du Connecticut, aux États-Unis, au sein d'une nouvelle installation modernisée aux dimensions appropriées située dans l'État du Connecticut. Au cours des prochains trimestres, elle transférera un certain nombre de gammes de produits des installations de Wellingborough à certaines de ses autres installations de production. Entre-temps, elle prévoit effectuer une transition progressive tout en continuant à servir sa clientèle. Le caractère synergique des activités, la compétitivité des coûts et la proximité des clients sont les facteurs principaux que la Société considère lorsqu'elle choisit les emplacements futurs de ses gammes de produits. Les frais de restructuration liés à ces deux initiatives devraient s'établir à environ 3,5 millions de dollars. La Société s'attend à récupérer son investissement en moins de deux ans. Les répercussions positives de ces initiatives se feront sentir progressivement, leur plein potentiel devant être atteint à compter de 2018.

Le 5 octobre 2016, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto (la « TSX ») avait approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPR ») de 5N Plus. Dans le cadre de l'OPR, du 11 octobre 2016 au 10 octobre 2017, 5N Plus avait le droit d'acheter à des fins d'annulation jusqu'à concurrence de 600 000 actions ordinaires, soit 1,35 % des 44 416 731 actions qui composaient son flottant au 3 octobre 2016. En date du 3 octobre 2016, 5N Plus comptait 83 979 657 actions ordinaires émises et en circulation. Pendant la durée de l'OPR et sous réserve de l'approbation de la TSX et d'autres organismes de réglementation, la Société pouvait envisager acheter à des fins d'annulation plus de 600 000 actions ordinaires, jusqu'à concurrence de 4 441 673 actions ordinaires, soit 10 % de son flottant.

Le 20 février 2017, nous avons annoncé que la Société modifiait la structure de sa haute direction. Depuis quelques années, la Société était organisée par fonction, chacune comptant à sa tête un haut dirigeant responsable de diverses activités. Cette structure a été très bénéfique, permettant une bonne gestion des coûts et la mise en œuvre de pratiques exemplaires. Bien que la Société continue à exercer une gestion des coûts judicieuse, la direction a adopté une nouvelle structure en vue d'accélérer la croissance dans ses secteurs opérationnels tout en respectant le plan 5N21. Dans ce contexte, les changements suivants ont été mis en œuvre :

- les postes de chef de la direction commerciale et de chef de l'exploitation ont été abolis et les responsabilités qui relevaient auparavant de leurs titulaires ont été réparties entre les secteurs opérationnels existants (le secteur Matériaux écologiques et le secteur Matériaux électroniques) et confiées à deux vice-présidents directeurs;

- M. Nicholas Audet, ancien chef de la direction commerciale, fut nommé vice-président directeur, Matériaux électroniques;
- M. Paul Tancell, ancien directeur général mondial chez Umicore, s'est joint à 5N Plus et fut nommé vice-président directeur, Matériaux écologiques.

Le 20 février 2017, nous avons annoncé que M. Paul Tancell se joignait à 5N Plus à titre de vice-président directeur, Matériaux écologiques. M. Tancell compte plus de 20 ans d'expérience à l'échelle internationale dans plusieurs secteurs, y compris ceux de l'automobile, des produits chimiques et des métaux précieux et spéciaux, dans diverses régions. Il a occupé une large gamme de postes de direction, notamment dans les domaines du développement des affaires, de l'exploitation et de la gestion générale, et a assumé des responsabilités relatives à de nombreux marchés en aval ayant trait aux métaux précieux et spéciaux. Avant de se joindre à 5N Plus, il occupait le poste de directeur général mondial, Matériaux électro-optiques au sein d'Umicore, où il dirigeait les activités en aval ayant trait aux métaux spéciaux, plus précisément dans le secteur de l'optique et des revêtements. Auparavant, pendant qu'il vivait en Chine, il avait occupé un poste de direction en développement commercial et des affaires pour la région Asie-Pacifique au sein de la division des catalyseurs d'automobiles d'Umicore. Les postes qu'il a occupés dans le secteur des catalyseurs ont permis à M. Tancell d'acquérir une expérience inestimable dans le secteur des métaux précieux. L'un des accomplissements les plus marquants de M. Tancell est d'avoir réussi à mettre sur pied des entreprises performantes qui se sont démarquées de la concurrence dans divers secteurs et régions du monde. Avant de se joindre à Umicore en 2008, M. Tancell avait occupé divers postes chez Ford Motor Company et Johnson Matthey. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en chimie de l'environnement et d'un doctorat en chimie de l'Université de Plymouth, au Royaume-Uni.

Le 20 février 2017, nous avons annoncé que M. Bertrand Lessard, chef de l'exploitation de la Société depuis 2014, allait quitter 5N Plus pour se consacrer à d'autres activités.

Le 21 février 2017, nous avons annoncé que la TSX avait approuvé une modification de notre OPR mise en œuvre le 11 octobre 2016. Dans le cadre de l'OPR, du 11 octobre 2016 au 10 octobre 2017, 5N Plus avait le droit d'acheter à des fins d'annulation jusqu'à concurrence de 2 100 000 (auparavant 600 000) actions ordinaires, soit 4,73 % des 44 416 731 actions qui composaient son flottant au 3 octobre 2016. En date du 3 octobre 2016, 5N Plus comptait 83 979 657 actions ordinaires émises et en circulation. Pendant la durée de l'OPR et sous réserve de l'approbation de la TSX et d'autres organismes de réglementation, la Société pouvait envisager d'acheter à des fins d'annulation plus de 2 100 000 actions ordinaires, jusqu'à concurrence de 4 441 673 actions ordinaires, soit 10 % de son flottant. De la mise en œuvre de l'OPR le 11 octobre 2016 au 10 octobre 2017, la Société avait acheté à des fins d'annulation un nombre total de 475 016 actions ordinaires.

Le 11 octobre 2017, nous avons annoncé que le gouvernement américain avait accordé au segment Matériaux électroniques de la Société un contrat pluriannuel de fourniture de matériaux semi-conducteurs innovants essentiels aux missions aérospatiales et aéronautiques. Ce contrat, axé sur la création de valeur totale qui découlerait des produits et des services fournis, a été accordé à l'issue d'un vaste processus concurrentiel auquel ont participé plusieurs parties. L'exécution de ce contrat devrait débuter au cours du deuxième semestre de 2018.

Le 6 novembre 2017, nous avons annoncé que nous avons réalisé toutes les initiatives visant à optimiser les activités que nous avons annoncées l'année précédente, au moment du dévoilement de notre plan 5N21. Dans le cadre de ces initiatives, toutes les gammes de produits clés qui étaient produites à l'installation de Wellingborough, au Royaume-Uni, ont été transférées à d'autres installations du groupe, notamment au Canada, en Allemagne et en Chine.

Le 7 décembre 2017, nous avons annoncé notre entrée sur le marché des minéraux pour l'alimentation animale. Ce segment représente un marché dont on estime qu'il atteindra plus de 5 milliards de dollars d'ici 2022 et qui affiche un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 6,5 % favorisé par la demande suscitée par les matières alimentaires pures et de grande qualité, alliée à l'appauvrissement du sol en minéraux et en métaux essentiels, et par la demande croissante de produits de viande de grande qualité à l'échelle mondiale. 5N Plus produira une vaste gamme de produits dans le but de répondre aux besoins propres à ce segment, se concentrant initialement sur la production et la mise au point d'aliments pour animaux comportant des oligo-éléments essentiels à la santé et à la nutrition des animaux, un sous-segment du marché des minéraux alimentaires d'une valeur supérieure à 100 millions de dollars par année. Sa position de chef de file dans le domaine de la production de matières de haute pureté et d'ingrédients pharmaceutiques actifs, destinés tant aux humains qu'aux animaux, place la Société dans une situation idéale pour remplir les exigences rigoureuses qui sont associées au secteur de l'alimentation animale. La Société répartira ses investissements en plusieurs phases. La tranche initiale du financement servira à obtenir la capacité et les moyens nécessaires en Europe. La Société prévoit que cette phase prendra fin dans un délai de

12 mois, que les échantillons d'homologation pourront être remis au cours du quatrième trimestre de 2018 et que la production commerciale débutera peu après.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Survol

Nous sommes un chef de file de la production de produits chimiques spéciaux et de matériaux d'ingénierie, qui sont utilisés dans plusieurs applications chimiques, pharmaceutiques, industrielles, électroniques et électro-optiques de pointe. Nous faisons appel à diverses technologies brevetées et éprouvées pour fabriquer nos produits. Nos principaux produits comprennent des métaux purifiés comme le bismuth, le gallium, le germanium, l'indium, le sélénium et le tellure, les produits chimiques inorganiques fondés sur ces types de métaux et les composés semi-conducteurs. Un grand nombre de ces produits sont des précurseurs critiques et des éléments indispensables sur certains marchés, comme ceux des ingrédients actifs des produits de santé et pharmaceutiques, de l'énergie renouvelable, de la sécurité, de l'aérospatiale, de la détection et de l'imagerie, des matériaux catalytiques et extractifs, des matériaux techniques et des applications industrielles.

Nous sommes un fournisseur intégré doté de capacités d'affinage primaire et secondaire. Notre capacité d'affinage primaire nous permet de traiter des concentrés de métaux à très faible teneur, d'extraire et d'affiner les métaux d'intérêt afin qu'ils servent de stock d'alimentation pour nos activités d'affinage secondaire, là où nous atteignons le niveau le plus élevé de pureté. Une fois purifiés, nos métaux peuvent être vendus à des clients sous forme de métaux purs, d'alliages ou de produits chimiques. Comme nous pouvons exécuter des fonctions élaborées d'affinage nous permettant d'aller d'un bout à l'autre du spectre de pureté et que nous sommes à même de fabriquer des produits chimiques et des alliages, nous nous considérons comme un fournisseur doté de capacités d'affinage intégrées. En outre, notre capacité d'affinage primaire nous permet de traiter des stocks complexes et des concentrés à très faible teneur ne comportant qu'une petite quantité de métaux d'intérêt; c'est ainsi que nous jouons un rôle important dans le recyclage des métaux spéciaux que nous produisons.

Nous exerçons nos activités de purification et de fabrication en utilisant plusieurs procédés métallurgiques et chimiques. Nos matières premières ou « stocks d'alimentation » se présentent généralement sous forme de concentrés ou de matières recyclables contenant des métaux d'intérêt. Étant donné la nature de nos activités et les métaux que nous purifions, nous devons respecter des normes rigoureuses de protection de l'environnement et de santé et de sécurité. Plusieurs de nos activités ont obtenu une certification (ISO 9001, ISO 14001, ISO 50001 et OHSAS 18001) ou l'approbation de la U.S. Food and Drug Administration (la « FDA ») ou sont conformes aux exigences applicables aux bonnes pratiques de fabrication (les « BPF »), renforçant notre engagement envers des pratiques exemplaires en termes d'exploitation, de qualité, de santé et de sécurité.

Description des secteurs opérationnels

Nous communiquons nos résultats selon deux secteurs opérationnels : le secteur Matériaux électroniques et le secteur Matériaux écologiques. Les opérations et les activités qui s'y rapportent sont gérées dans ce sens par les principaux décideurs. Des données sectorielles financières et opérationnelles, qui constituent les principaux indicateurs de la performance, sont utilisées pour gérer ces secteurs opérationnels, pour analyser la performance et pour affecter les ressources. La performance financière d'un secteur donné est évaluée principalement en fonction des produits et du BAIIA ajusté⁽¹⁾, lesquels font l'objet d'un rapprochement avec les chiffres consolidés en tenant compte des produits et des charges de la Société. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, 33 % de nos produits étaient tirés du secteur Matériaux Électroniques, et 67 %, du secteur Matériaux écologiques.

(1) Résultat net avant les charges (produits) d'intérêts, l'impôt sur le résultat, l'amortissement, la dépréciation des stocks, la dépréciation d'actifs non courant, les coûts (produits) des litiges et de restructuration, le profit sur la sortie d'immobilisations corporelles, la variation de la juste valeur de l'option de conversion des débetures, et les pertes (profits) de change et au titre de dérivés.

Secteur Matériaux électroniques

Le secteur Matériaux électroniques est dirigé par l'équipe de direction des Matériaux électroniques qui supervise les activités gérées localement en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Les activités de ce secteur consistent à produire et à vendre des métaux affinés, des composés et des alliages qui sont utilisés principalement dans différentes applications électroniques. Les marchés essentiellement visés sont ceux de la sécurité, de l'aérospatiale, de la détection et de l'imagerie, de l'énergie renouvelable et des matériaux techniques. La plupart de ces produits sont associés à des métaux comme le cadmium, le gallium, le germanium, l'indium et le tellure. Ils sont vendus sous leur forme élémentaire ou en alliages ainsi que sous forme de produits chimiques, de composés et de substrats. Les produits et les bénéfices associés aux services de gestion des ressources et de recyclage fournis aux clients du secteur Matériaux électroniques sont également inclus dans le secteur Matériaux électroniques. L'équipe de direction des Matériaux électroniques est également responsable de la gestion de ces activités.

Principaux produits, marchés et demande

Le cadmium est principalement utilisé dans les applications d'énergie renouvelable et les matériaux industriels. Il est largement utilisé avec le tellure et nous le vendons sous forme de tellure de cadmium (CdTe) destiné aux modules solaires et aux applications de sécurité, de détection et d'imagerie.

Le gallium est largement utilisé comme matériau technique dans les applications électroniques. L'arsénure de gallium (GaAs), par exemple, est le semi-conducteur de prédilection pour les dispositifs sans fil et les appareils électroniques à haute fréquence alors que le nitrure de gallium (GaN) convient mieux aux diodes électroluminescentes (DEL) et aux applications d'affichage. Nous vendons généralement le gallium en tant que métal de très grande pureté ou produit chimique à base de gallium.

Le germanium possède des propriétés uniques pour les applications aérospatiales, étant utilisé comme un substrat pour les piles solaires. Nous produisons des matériaux semi-conducteurs et des substrats innovants en germanium destinés aux batteries solaires utilisées dans le secteur de l'aérospatiale.

L'indium est principalement utilisé dans les applications d'affichage sous forme d'oxyde d'étain et d'indium (ITO), matériau technique utilisé pour fabriquer des écrans plats. Nous vendons généralement l'indium sous forme de métal pur ou de produit chimique. Nous vendons également des substrats innovants et des matériaux semi-conducteurs contenant de l'indium, qui sont des éléments essentiels des applications de détection et d'imagerie.

Le tellure est employé dans les applications d'énergie renouvelable, de sécurité, de détection et d'imagerie. Nous sommes actifs dans tous les secteurs du marché, vendant du CdTe à des fabricants de cellules solaires, des matériaux innovants destinés aux applications d'imagerie et de détection, des métaux aux producteurs de dispositifs thermoélectriques et des alliages de tellure pour des applications métallurgiques.

Le tableau suivant indique les produits fabriqués par notre secteur Matériaux électroniques et leurs principales applications ainsi que la production mondiale annuelle totale :

	Cadmium et produits chimiques à base de cadmium	Gallium et produits chimiques à base de gallium	Germanium	Indium et produits chimiques et alliages à base d'indium	Tellure et produits chimiques à base de tellure
Applications	Énergie renouvelable Sécurité Détection et imagerie Matériaux industriels	Ampoules à DEL Écrans plats Circuits intégrés Dispositifs optoélectroniques Énergie renouvelable Matériaux techniques	Aérospatiale Optique infrarouge Fibres optiques Catalyseurs	Écrans plats Énergie renouvelable Soudures Catalyseurs Céramique	Énergie renouvelable Sécurité, détection et imagerie Stockage optique Additifs métallurgiques
Production mondiale annuelle ⁽¹⁾	> 20 000 tonnes métriques (« Tm »)	300 Tm	115 Tm	900 Tm	575 Tm

(1) Données fondées sur les estimations de la direction.

Approvisionnement en matières premières

Plusieurs matières de base sont utilisées pour produire et fabriquer les produits du secteur Matériaux électroniques. Les matières premières clés comprennent des concentrés de métaux spéciaux que nous procurons de nombreux fournisseurs de métaux non ferreux avec lesquels nous avons des relations commerciales de longue date. En règle générale, le cadmium et l'indium sont des produits dérivés de l'affinage du zinc et sont achetés auprès de producteurs de zinc sous diverses formes. Le gallium est habituellement acheté sous forme de métal auprès de différents producteurs. Le germanium, un produit dérivé du zinc ou du charbon, est habituellement obtenu sous forme de concentrés ou sous forme métallique. Le tellure est un produit dérivé de l'affinage du cuivre, du zinc ou de l'or. Il s'obtient de diverses sources à l'échelle mondiale. Nos capacités en amont nous permettent de valoriser le métal provenant de concentrés complexes en plus des achats fermes de métal que nous effectuons sur les marchés des métaux.

Concurrence

Nous comptons un nombre limité de concurrents et peu d'entre eux sont aussi entièrement intégrés que nous, offrent une gamme de produits similaire à la nôtre ou disposent de nos capacités. Par conséquent, ils ne sont pas en mesure d'offrir une gamme aussi complète de produits et de services que nous. Les principaux concurrents, en fonction du marché et du métal, comprennent Indium Corporation, aux États-Unis, IQE plc, au Royaume-Uni, et Vital Chemicals Co., Ltd., en Chine.

Nous continuons de prévoir que la concurrence changera au fur et à mesure que nos marchés prendront de l'essor et deviendront plus attrayants. La concurrence se fera dans ce cas sur la garantie d'approvisionnement, le prix, l'environnement, la santé et la sécurité et le recyclage. Nous estimons que nous sommes bien positionnés pour livrer une concurrence efficace dans ces domaines. Nous pourrions également faire face à la concurrence de certains fournisseurs, qui, pour la plupart, sont des sociétés d'extraction de métaux non ferreux, d'affinage et de traitement du métal. La concurrence se fera alors sur les marges de profit obtenues, la garantie d'approvisionnement en matières premières, le prix et l'adaptation aux changements dans l'industrie. Nous croyons que notre forte concentration et notre plus grande souplesse nous permettront de leur livrer une concurrence efficace.

Secteur Matériaux écologiques

Le secteur Matériaux écologiques est étroitement lié au bismuth. Le bismuth est l'un des rares métaux lourds n'ayant pas d'effet nuisible sur la santé humaine ni sur l'environnement. Par conséquent, le bismuth est de plus en plus utilisé dans un certain nombre d'applications pour remplacer des métaux et des produits chimiques plus nocifs. Le secteur Matériaux écologiques est dirigé par l'équipe de direction des Matériaux écologiques qui supervise les activités gérées localement en Europe et en Asie. Les activités du secteur Matériaux écologiques consistent principalement en la production et la vente de bismuth affiné et de produits chimiques dérivés du bismuth affiné, d'alliages à bas point de fusion ainsi que de sélénium et

de produits chimiques dérivés du sélénium affiné. Ce secteur comprend également un certain nombre de produits contenant des métaux de base. Tous ces produits sont utilisés dans le secteur pharmaceutique et la production d'aliments pour animaux de même que dans certaines applications industrielles comme les enduits, les pigments, les alliages métallurgiques et l'électronique.

Principaux produits, marchés et demande

Le bismuth est employé comme substitut au plomb dans de nombreuses applications industrielles, y compris les enduits, les pigments, les produits électroniques, l'optique et le verre. Le bismuth est également utilisé dans le secteur pharmaceutique et constitue un ingrédient actif de plusieurs médicaments destinés au traitement des ulcères de l'estomac et d'autres malaises liés au tractus gastro-intestinal. Nous vendons du bismuth sous diverses formes, y compris sous forme de produits chimiques et de métaux purs.

Le sélénium est utilisé principalement dans le secteur métallurgique. D'autres applications pour le sélénium comprennent les fertilisants, la nourriture pour animaux, le verre optique et les produits électroniques. Nous vendons le sélénium sous diverses formes, y compris sous forme de poudre, de métaux de très grande pureté et de produits chimiques.

Le tableau suivant présente les produits fabriqués par notre secteur Matériaux écologiques et leurs principales applications ainsi que la production mondiale annuelle totale :

	Bismuth, produits chimiques et alliages à base de bismuth	Sélénium et produits chimiques à base de sélénium
Applications	Secteur pharmaceutique Produits électroniques Cosmétiques Aimants Substituts non toxiques au plomb Alliages pour la soudure Graisses lubrifiantes Pigments Alliages et additifs métallurgiques	Secteur du verre Nourriture pour animaux Additifs pour la production de manganèse électrolytique Additifs métallurgiques Cellules solaires CIGS Optique infrarouge Dispositifs thermoélectriques
Production mondiale annuelle⁽¹⁾	12 000 Tm	4 000 Tm

(1) Données fondées sur les estimations de la direction.

Les alliages à bas point de fusion font également partie du portefeuille de produits du secteur Matériaux écologiques. Ils sont fréquemment utilisés dans le secteur de l'optique où la stabilité dimensionnelle et la basse température sont importantes.

Approvisionnement en matières premières

Les matières premières clés utilisées dans le secteur Matériaux écologiques comprennent principalement le bismuth et le sélénium. Le bismuth est souvent associé au plomb, à l'étain et au tungstène et récupéré en tant que sous-produit. Nous sommes un important affineur de bismuth et faisons affaire avec la plupart des producteurs de bismuth primaire à l'échelle mondiale. Le sélénium, tout comme le tellure, est un sous-produit de l'affinage du cuivre et nous achetons cette matière première de plusieurs producteurs de cuivre.

Concurrence

Nous avons une présence importante sur le marché du bismuth et offrons une gamme de services et de produits que nous estimons unique sur ce marché. Nous prévoyons que la concurrence changera au fur et à mesure que le marché du bismuth continuera d'évoluer et deviendra plus attrayant. Nous estimons que notre capacité à tirer parti à la fois de l'approvisionnement en matières premières et de la valeur des produits finaux que nous proposons nous permettra de continuer de livrer concurrence efficacement et de réduire la volatilité de notre bénéfice. Étant donné que nous privilégions la sélectivité sur le plan commercial et que nous nous concentrons sur la rentabilité, nous prévoyons que certains de nos

concurrents asiatiques pourraient obtenir une part limitée du marché dans les segments des produits à faible valeur ajoutée (les produits de base) où le prix est le facteur principal qui détermine le choix des utilisateurs finaux.

Vente et mise en marché

Nous vendons et mettons en marché nos produits directement par l'entremise de notre équipe de vente et de mise en marché, qui comprend de nombreux bureaux dans le monde entier. Nous comptons également sur plusieurs agents. Grâce à notre réseau de vente, nous sommes bien représentés à l'échelle régionale dans tous les principaux marchés, notamment en Asie, en Amérique du Nord et en Europe. Nous participons régulièrement aux foires commerciales et conférences sectorielles pour promouvoir nos produits. Notre site Web (www.5nplus.com) donne à nos clients un accès rapide à l'information pertinente sur nous et nos produits. Certains de nos produits sont généralement assujettis à de longues périodes de qualification. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos clients pendant la période d'essai des produits en fournissant des échantillons et en adaptant nos produits et procédés afin de mieux répondre à leurs besoins.

Immobilisations incorporelles

En plus de détenir certains brevets, nous comptons sur une combinaison de secrets commerciaux et d'ententes de confidentialité signées avec nos employés pour protéger nos droits de propriété intellectuelle. Nous sommes titulaires de deux brevets, obtenus au Canada et aux États-Unis, qui expireront en 2029. Nous n'avons pas fait de demande de brevet dans d'autres pays à l'égard des procédés protégés par les brevets mentionnés ci-dessus. Nous avons délibérément choisi de limiter le nombre de brevets visant cette technologie puisqu'une grande partie de nos droits de propriété intellectuelle et de notre savoir-faire est liée à des procédés. Nous avons également déposé deux demandes de brevet internationales qui sont actuellement en cours (des demandes conformes au *Traité de coopération en matière de brevets* (PCT)). Ces demandes ont trait à deux technologies différentes. Nous adopterons probablement une autre stratégie à l'égard de ces technologies et prévoyons déposer des demandes d'entrée en phase nationale dans différents pays.

Nous avons développé notre savoir-faire, nos relations avec la clientèle, nos noms commerciaux et notre technologie par suite de l'acquisition de Firebird Technologies Inc. en 2009 et de MCP Group SA en 2011. Nous avons également perfectionné notre savoir-faire grâce à nos activités internes de recherche et développement. Les éléments clés de nos procédés sont consignés par écrit et tous nos employés ont conclu avec nous des ententes de confidentialité. Nous n'avons pas fait l'objet de revendication de droits de propriété intellectuelle importante.

Environnement, santé et sécurité

Nos activités d'exploitation englobent l'utilisation, la manutention, le stockage, le transport, la production et l'élimination de substances dangereuses. Par conséquent, nous sommes assujettis aux diverses lois et aux divers règlements locaux, d'état, fédéraux et étrangers ayant trait à l'utilisation de ces substances dangereuses, ainsi qu'aux lois et règlements connexes relatifs à la santé et sécurité au travail et à la protection de l'environnement. Nos installations sont régulièrement inspectées par des tiers pour le compte de nos clients et des autorités gouvernementales pour assurer que nous nous conformons à tout moment aux lois et règlements applicables, notamment le respect des pratiques ISO dans toutes les usines ayant obtenu la certification ISO et les pratiques de la FDA et les exigences des BPF à notre installation de Lübeck, en Allemagne.

Une équipe interne s'occupe des questions d'environnement, de santé et de sécurité sous le leadership du vice-président directeur, Matériaux écologiques de la Société. À ce jour, nous n'avons connu aucun problème de nature importante concernant ces questions. Des contrôles biologiques servant à la détection de la présence de métaux lourds dans le corps sont effectués sur des travailleurs affectés à la production au moyen de prélèvements de sang et/ou d'urine. Nous avons également recours aux services des autorités de la santé publique et d'hygiénistes industriels indépendants afin d'évaluer les risques d'exposition dans nos installations, de recommander des plans d'action pour les réduire, au besoin, et de conseiller nos employés et la direction sur les résultats de la détection biologique.

Assurance

Nous avons souscrit une assurance tous risques et pertes d'exploitation afin de protéger nos éléments d'actif et notre entreprise dans l'éventualité où nous deviendrions incapables d'exercer nos activités de production en raison de problèmes graves. Nous avons également souscrit une assurance environnementale, qui couvre les frais de décontamination pour un montant jugé convenable pour nous. Nous détenons également une assurance responsabilité générale et une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants visant les membres de notre conseil d'administration et de notre haute direction.

Employés (par secteur)

En date du 31 décembre 2017, nous employons 641 personnes à temps plein et à temps partiel. Sur ce nombre, 100 employés au total qui travaillent aux installations de Tilly, en Belgique, et de Lübeck, en Allemagne, sont régis par des conventions collectives. La plupart de nos employés ne sont pas syndiqués. Un grand nombre de nos employés sont titulaires de diplômes universitaires en génie ou en sciences physiques et participent activement à nos activités d'amélioration constante et d'expansion ou font partie de notre équipe de haute direction. Nous considérons que nos relations avec nos employés sont excellentes.

Le tableau suivant présente la ventilation de notre personnel actuel par catégorie.

Matériaux électroniques	Matériaux écologiques	Siège social	Total
288	312	41	641

Immeubles

En plus des propriétés décrites ci-dessous, nous sommes propriétaires d'un édifice de 25 000 pieds carrés à Montréal, au Québec, qui abrite notre siège social et des installations de fabrication. Nous occupons également (i) 33 000 pieds carrés d'installations de fabrication en vertu d'un bail expirant le 30 septembre 2021, aux termes duquel nous avons une option de renouvellement de cinq ans et (ii) 44 000 pieds carrés d'installations de fabrication en vertu d'un bail expirant le 30 septembre 2021, aux termes duquel nous avons une option de renouvellement de cinq ans. Nous avons fait l'acquisition d'un terrain de 118 000 pieds carrés à Eisenhüttenstadt, en Allemagne, en mai 2007, où nous avons construit une installation de fabrication (43 000 pieds carrés) qui a été mise en service le 29 juillet 2008. Le 16 novembre 2017, nous avons acheté un autre terrain de 26 500 pieds carrés à Eisenhüttenstadt qui est adjacent à l'installation existante en prévision de la construction d'une installation d'une superficie de 7 700 pieds carrés destinée au pré-mélange d'additifs pour l'alimentation animale. En outre, nous avons acheté en janvier 2012 un terrain de 338 500 pieds carrés à Kulim, en Malaisie, où nous exploitons une installation d'une superficie de 48 500 pieds carrés destinée au recyclage de résidus contenant du tellure de cadmium.

Le tableau suivant présente des renseignements au sujet de certaines des installations de production en date du 31 décembre 2017 indiquant, dans chaque cas, le nom de la filiale, l'emplacement de l'installation et les produits fabriqués :

Installations dont nous sommes propriétaires	Installations que nous avons louées
5N Plus Lübeck GmbH Lübeck (Allemagne) Bismuth et produits chimiques à base de bismuth	5N Plus Semiconductors LLC St. George, Utah (États-Unis) Matériaux semi-conducteurs et germanium
5N Plus Shangyu Co., Ltd. Shangyu, Zhejiang (Chine) Bismuth et produits chimiques à base de bismuth, alliages à bas point de fusion	5N Plus Lao Industrial Resources Co. Ltd. Vientiane (Laos) Bismuth et tellure
5N Plus Belgium SA Tilly (Belgique) Bismuth, produits chimiques à base de plomb et alliages	5N Plus Wisconsin Inc. Trumbull, Connecticut (États-Unis) Alliages à bas point de fusion

Nous comptons des bureaux de vente à certains endroits susmentionnés ainsi qu'à Trumbull, au Connecticut, aux États-Unis, à Hong Kong, en Chine, et à Santiago, au Chili.

FACTEURS DE RISQUE

Une description des risques touchant notre entreprise et ses activités est présentée à la rubrique « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, qui est intégré par renvoi à la présente notice annuelle. Ce rapport de gestion peut être consulté sur SEDAR (www.sedar.com).

DIVIDENDES ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Notre politique consiste à réinvestir nos bénéfices afin de financer la croissance de notre entreprise. Par conséquent, nous n'avons pas déclaré de dividendes au cours des trois derniers exercices et nous n'avons pas l'intention d'en verser dans un avenir prévisible. Toute décision future de verser des dividendes en espèces sera laissée à l'appréciation de notre conseil d'administration et sera tributaire de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation et de nos besoins en capital et de tout autre facteur que le conseil d'administration estimera pertinent.

STRUCTURE DU CAPITAL

Actions ordinaires

Nous sommes autorisés à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, toutes sans valeur nominale. Les porteurs de nos actions ordinaires seront habilités à : a) exercer leur droit de vote à toutes les assemblées d'actionnaires, sauf aux assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une catégorie spécifique d'actions sont habilités à voter; b) recevoir un dividende que nous aurons déclaré sur les actions ordinaires; et c) sous réserve des droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés à toute autre catégorie de nos actions, recevoir le reliquat de nos biens au moment de notre dissolution, liquidation ou cessation des activités.

Au 20 février 2018, 83 904 791 actions ordinaires sont émises et en circulation.

Actions privilégiées

Nous sommes également autorisés à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale, dont aucune n'est actuellement émise ou en circulation. Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries et assorties des droits et assujetties aux conditions que peut établir le conseil d'administration. Aucun droit de vote n'est rattaché aux actions privilégiées, sauf si la loi le prévoit. Les actions privilégiées prendront rang avant les actions ordinaires en ce qui a trait au versement de dividendes et au remboursement du capital dans l'éventualité de notre liquidation ou dissolution ou de tout autre partage de nos éléments d'actif aux fins de la liquidation de nos affaires.

Actions de catégorie B

Nous sommes également autorisés à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie B, sans valeur nominale, dont aucune n'est actuellement émise ou en circulation. Aucun droit de vote n'est rattaché aux actions de catégorie B, sauf si la loi le prévoit. Les actions de catégorie B prendront rang avant les actions ordinaires en ce qui a trait au remboursement du capital dans l'éventualité de notre liquidation ou dissolution ou de tout autre partage de nos éléments d'actif aux fins de la liquidation de nos affaires. Les actions de catégorie B sont remboursables et peuvent être achetées aux fins d'annulation par la Société.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « VNP » depuis le 20 décembre 2007. Le tableau ci-dessous présente la fourchette du cours des actions ordinaires et le volume des opérations sur les actions ordinaires déclarées par la Bourse de Toronto pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Année	Mois	Fourchette des cours				Volume
		Haut		Bas		
2017	Janvier	1,89	\$ CA	1,68	\$ CA	944 243
	Février	1,88		1,68		886 063
	Mars	2,05		1,80		768 489
	Avril	1,99		1,75		1 867 795
	Mai	3,37		1,90		3 060 388
	Juin	3,44		2,66		2 572 219
	Juillet	3,30		2,88		515 130
	Août	3,71		3,02		1 347 556
	Septembre	3,32		3,00		778 832
	Octobre	3,29		2,97		1 058 190
	Novembre	3,23		2,48		1 812 547
	Décembre	3,09		2,71		420 280

TITRES ENTIÈRES OU TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION

Aucune de nos actions n'est entières ou assujettie à une restriction contractuelle à la libre cession.

ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS

Nom, lieu de résidence et poste occupé au sein de la Société

Le tableau qui suit indique le nom, le lieu de résidence et le poste occupé par nos administrateurs et membres de la direction, ainsi que leur occupation principale et, dans le cas des administrateurs, la date à laquelle ils ont été élus ou nommés pour la première fois, le cas échéant. Les administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, sauf si un administrateur démissionne ou si sa charge devient vacante pour cause de destitution, de décès ou pour toute autre raison.

Nom et lieu de résidence et poste occupé au sein de la Société	Administrateur depuis	Occupations principales	Actions détenues en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée, directement ou indirectement, au 20 février 2018	Pourcentage du total des actions en circulation au 20 février 2018
Arjang J. (AJ) Roshan Lexington, MA (États-Unis) Président, chef de la direction et administrateur	Février 2016	Président et chef de la direction de 5N Plus inc.	100 000	0,12 %
Jean-Marie Bourassa ¹ Montréal (Québec) Canada Administrateur	Janvier 2008	Président Bourassa Boyer inc. (comptables agréés)	1 042 000	1,24 %
Jennie S. Hwang ^{1,2} New York, NY (États-Unis) Administratrice	Mai 2014	Présidente H-Technologies Group (firme de consultation en stratégie mondiale)	365 100	0,44 %
Nathalie Le Prohon ² Westmount (Québec) Canada Administratrice	Mai 2014	Vice-présidente, Secteur des soins de santé IBM Canada	183 500	0,22 %
James T. Fahey ^{1,2} Berlin, MA (États-Unis) Administrateur	Mai 2014	Directeur général mondial The Dow Chemical Company	164 500	0,20 %
Luc Bertrand Baie d'Urfé (Québec) Canada Président du conseil d'administration	Janvier 2016	Vice-président du conseil Banque Nationale du Canada	1 100 000	1,31 %
Richard Perron Boucherville (Québec) Canada Chef de la direction financière	—	Chef de la direction financière 5N Plus inc.	—	—
Nicholas Audet Montréal (Québec) Canada Vice-président directeur, Matériaux électroniques	—	Vice-président directeur, Matériaux électroniques 5N Plus inc.	75 000	0,09 %
Paul Tancell Sebring, Royaume-Uni Vice-président directeur, Matériaux écologiques	—	Vice-président directeur, Matériaux écologiques 5N Plus inc.	—	—

(1) Membre du comité d'audit et de gestion de risques

(2) Membre du comité de gouvernance et rémunération

Au cours des cinq dernières années, nos administrateurs et membres de la haute direction ont exercé leurs occupations principales actuelles ou ont occupé d'autres postes de direction auprès des sociétés dont le nom est indiqué en regard de leurs noms ou auprès de sociétés apparentées ou membres de leur groupe, sauf :

- Arjang J. (AJ) Roshan qui, de 2012 à février 2016, a été premier vice-président de l'unité opérationnelle des matériaux électro-optiques au sein d'Umicore;
- Nathalie Le Prohon qui, de 2007 à juillet 2016, a été administratrice à temps plein de sociétés ouvertes et fermées et d'organismes à but non lucratif;
- Richard Perron qui, de 2006 à mars 2014, a gravi les échelons des postes de direction et a acquis une expérience considérable au sein d'Arcelor Mittal, le dernier poste qu'il a occupé ayant été celui de chef de la direction financière et de directeur de la stratégie de Long Carbon Americas, une des principales unités d'affaires d'Arcelor Mittal;
- Paul Tancell qui, de janvier 2013 à janvier 2017, a été directeur général mondial, Matériaux électro-optiques au sein d'Umicore et qui, de juillet 2009 à décembre 2012, a été directeur, Asie-Pacifique de l'unité opérationnelle des catalyseurs automobiles au sein d'Umicore.

Au 20 février 2018, à notre connaissance, nos administrateurs et hauts dirigeants sont propriétaires, directement ou indirectement, d'un total de 3 030 100 actions ordinaires, soit 3,61 % de toutes les actions ordinaires émises et en circulation, ou exercent l'emprise ou le contrôle sur un tel pourcentage d'actions.

Interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À notre connaissance, aucune personne dont le nom figure dans le tableau ci-dessus :

- a) n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une compagnie qui :
 - (i) soit a fait l'objet d'une interdiction d'opérations, d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance refusant à la compagnie le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation sur les valeurs mobilières et qui, dans tous les cas, a été en vigueur pendant plus de 30 jours consécutifs (une « ordonnance ») prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances de cette compagnie;
 - (ii) soit a fait l'objet d'une ordonnance prononcée après que l'administrateur a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions au sein de cette compagnie;
- b) n'est, ou n'a été au cours des dix dernières années, administrateur ou membre de la haute direction d'une compagnie qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la cessation de ses fonctions, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou ne s'est vu nommer un séquestre, un séquestre gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens;
- c) n'a, au cours des dix dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou ne s'est vu nommer un séquestre, un séquestre gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens.

Aucune des personnes mentionnées dans le tableau qui précède ne s'est vu infliger :

- a) soit des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou n'a conclu un règlement amiable avec celle-ci;
- b) soit toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision d'investissement.

Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun conflit d'intérêts réel ou éventuel entre nous et nos filiales et l'un de nos dirigeants ou administrateurs ou ceux de nos filiales.

POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, nous n'avons été partie à aucune poursuite ayant une incidence importante sur notre exploitation et aucun de nos biens n'a fait l'objet d'une telle poursuite. À notre connaissance, aucune poursuite judiciaire n'est actuellement envisagée.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 : (i) nous n'avons fait l'objet d'aucune amende ou sanction imposée par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières; (ii) nous n'avons conclu aucune entente de règlement avec un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou avec une autorité en valeurs mobilières; et (iii) aucun tribunal ni organisme de réglementation ne nous a imposé d'amende ou de sanction qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2015, le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 et depuis le début de l'exercice en cours, nous n'avons effectué aucune opération qui a eu ou aura une incidence importante pour nous dans laquelle : (i) nos administrateurs ou membres de la haute direction; (ii) une personne physique ou morale qui est le propriétaire direct ou véritable de plus de 10 % de nos titres comportant droit de vote en circulation ou a l'emprise ou le contrôle sur un tel pourcentage de ces titres; ou (iii) des personnes ayant des liens avec les personnes mentionnées en (i) ou (ii) ci-dessus ou faisant partie de leur groupe, possédaient d'intérêt important, direct ou indirect.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour nos actions ordinaires est Services aux investisseurs Computershare inc., et a ses principaux établissements à Montréal et à Toronto.

CONTRATS IMPORTANTS

Depuis le 1^{er} janvier 2017, nous n'avons conclu, en dehors du cours normal des activités, aucun contrat qui serait considéré comme important pour nous ou nos activités.

NOMS ET INTÉRÊTS DES EXPERTS

Nos auditeurs sont PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, situés au 1250, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3B 4W2, qui ont rendu un rapport sur les états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, déposé conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. est un cabinet indépendant conformément aux règles québécoises de déontologie des auditeurs.

INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DE RISQUES

Règles du comité d'audit et de gestion de risques

Les règles du comité d'audit et de gestion de risques décrivent les fonctions et le mandat du comité d'audit et de gestion de risques de notre conseil d'administration. Un exemplaire des règles figure en annexe A des présentes.

Le comité d'audit et de gestion de risques voit à la supervision de notre processus de présentation de nos données financières et de nos mesures de contrôle interne et consulte la direction, notre service de comptabilité et nos auditeurs indépendants sur les questions ayant trait à l'audit annuel et aux mesures de contrôle interne, à la publication des états financiers, à l'application des méthodes comptables et d'audit. Le comité d'audit et de gestion de risques procède également à l'évaluation par la direction de l'indépendance des auditeurs et formule au conseil d'administration ses recommandations quant à la nomination des auditeurs. Les membres du comité d'audit et de gestion de risques sont Jean-Marie Bourassa (président), Jennie S. Hwang et James T. Fahey, qui sont tous « indépendants » et possèdent toutes les compétences financières au sens des lois canadiennes en valeurs mobilières applicables. Jean-Marie Bourassa est le président de Bourassa Boyer inc., qui étaient les auditeurs de 5NPlus et 6367909 Canada inc. jusqu'au 18 mai 2007.

L'expérience pertinente de chaque membre du comité d'audit et de gestion de risques est décrite ci-dessous :

Jean-Marie Bourassa est président et chef de la direction, et fondateur de Bourassa Boyer inc., un cabinet d'experts-comptables. Il siège également au conseil d'administration de Savaria Corporation, société inscrite à la Bourse de Toronto, il participe à différentes sociétés fermées à titre d'actionnaire et d'administrateur et il est président de la fondation Maison de soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges. M. Bourassa est comptable agréé depuis 1976 et il a obtenu un certificat en gouvernance de sociétés de l'Université Laval en 2009.

Jennie S. Hwang, administratrice et chef de la direction chevronnée, compte plus de 30 ans d'expérience à titre de membre de la direction ou de propriétaire de différentes entreprises dans le secteur des matériaux, des métaux, de l'équipement électronique, des produits chimiques et des revêtements. Elle est actuellement présidente de H-Technologies Group, où elle exerce des fonctions liées au commerce international, à l'évaluation des marchés d'un point de vue mondial, aux services de fabrication et aux conseils en matière de stratégie commerciale. Elle a été chef de la direction d'International Electronic Materials Corporation et a occupé des postes de haute direction au sein de Lockheed Martin Corp., de Hanson, PLC et de Sherwin-Williams Company. Elle est titulaire de quatre diplômes universitaires (Ph.D., M.Sc., M.A., B.Sc.) en génie métallurgique, en sciences des matériaux, en cristaux liquides et en chimie. Elle a été présidente mondiale de la Surface Mount Technology Association et a occupé d'autres postes de direction à l'échelle mondiale. Conférencière internationale, elle est l'auteure de plus de 450 publications et de plusieurs manuels sur les technologies de pointe, les techniques de fabrication avancées et les principes liés aux marchés mondiaux. Elle a reçu le U.S. Congressional Certificate of Achievements, a été intronisée à l'International Hall of Fame (pour les femmes dans le secteur des technologies) et a été élue à la National Academy of Engineering, en plus d'être lauréate d'un prix Femmes de mérite de la YWCA. Elle siège au conseil de Ferro Corporation (société de fabrication mondiale inscrite à la Bourse de New York) et a déjà siégé au conseil de Second Bancorp, Inc. De plus, elle est membre du National Materials and Manufacturing Board des États-Unis, du Board of Army Science and Technology du ministère de la Défense des États-Unis et du Board of National Laboratory Assessment et préside le Board of Assessment Panels on Army Research Laboratory. Elle a obtenu une certification en gouvernance du programme des dirigeants de la Harvard Business School et des programmes de gouvernance de la Columbia University, et elle est une collaboratrice invitée à AGENDA of Financial Times et au magazine Corporate Board Member du NYSE Euronext sur les questions de gouvernance.

James T. Fahey est un haut dirigeant accompli qui compte plus de 20 ans d'expérience dans le secteur de l'électronique, au sein duquel il a exercé différentes fonctions, dont des fonctions liées à la science, au génie (fabrication et conception de produits), à la mise en marché et aux ventes, et a occupé divers postes de haute direction, notamment au sein de Rohm and Haas et de The Dow Chemical Company où il travaille depuis 17 ans. M. Fahey est un leader dynamique dont les qualités sont reconnues en ce qui a trait à différentes fonctions en matière de stratégie et d'exploitation (activités commerciales, génie, recherche et développement, ventes et mise en marché et leadership d'entreprise) et à différents secteurs d'activité (microélectronique, cartes de circuit imprimé, optique et céramique). M. Fahey a assuré la direction d'équipes mondiales et a contribué à l'expansion des affaires en Asie, en Amérique du Nord et en Europe. M. Fahey est titulaire d'un baccalauréat en sciences (avec la plus grande distinction) de la St. Francis Xavier University, d'une maîtrise en sciences et d'un doctorat en chimie (domaine de recherche : polymères pour application microélectronique) de la Cornell University. M. Fahey est actuellement membre du Semiconductor North American Advisory Board, il a déjà été membre du conseil de NEMI (National

Electronics Manufacturing Initiative) et il a diffusé de nombreuses publications techniques et obtenu de nombreux brevets dans le secteur des semi-conducteurs en ce qui a trait à la transformation des matériaux et au traitement des semi-conducteurs.

Utilisation de certaines dispenses

Depuis le 20 décembre 2007, date de l'inscription de nos actions ordinaires à la cote de la Bourse de Toronto, nous n'avons recouru à aucune des dispenses visant le comité d'audit et de gestion de risques prévues par le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Encadrement du comité d'audit et de gestion de risques

Depuis le 20 décembre 2007, notre conseil d'administration a tenu compte de toute recommandation du comité d'audit et de gestion de risques quant à la nomination ou la rémunération d'un auditeur externe.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Les politiques et procédures du comité d'audit et de gestion de risques concernant l'approbation des services non liés à l'audit sont décrites dans la charte du comité d'audit et de gestion de risques, figurant en annexe A des présentes.

Honoraires pour les services des auditeurs externes

Le tableau suivant dresse la liste des honoraires facturés par PricewaterhouseCoopers, s.r.l./ s.e.n.c.r.l., comptables agréés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de l'exercice clos le 31 décembre 2016, en dollars canadiens, à l'égard de divers services qu'ils nous ont rendus :

(en dollars canadiens)	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Honoraires d'audit	678 958 \$	697 657 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	0 \$	113 053 \$
Honoraires pour services fiscaux	122 128 \$	53 235 \$
Autres honoraires	52 500 \$	62 002 \$

Les honoraires pour services fiscaux comprenaient principalement les honoraires relatifs aux services de conformité sur le plan fiscal au Canada et de consultation fiscale à l'échelle internationale, tandis que les autres honoraires comprenaient principalement les honoraires relatifs au travail effectué dans le cadre de la liquidation de certaines filiales de la Société.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires, notamment ceux concernant la rémunération et les emprunts (le cas échéant) des administrateurs et dirigeants, les principaux porteurs de nos titres et les titres dont l'émission est autorisée dans le cadre de régimes de rémunération sous forme d'actions, qui ne sont pas fournis aux présentes, figureront dans la circulaire de sollicitation de procurations par notre direction dans le cadre de notre assemblée annuelle des actionnaires qui doit avoir lieu le 2 mai 2018. Il est possible de trouver des renseignements complémentaires nous concernant sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

D'autres renseignements financiers peuvent être consultés dans nos états financiers et le rapport de gestion établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

ANNEXE A RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DE RISQUES

1. INTERPRÉTATION

« **Administrateur indépendant** » s'entend d'un administrateur qui est indépendant au sens des articles 1.4 et 1.5 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

« **Comité** » s'entend du comité d'audit et gestion de risques du conseil d'administration de la société.

« **Compétences financières** » s'entend de la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la société.

2. OBJECTIFS

Le comité aidera le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance. Dans l'exécution de ses fonctions, le comité entretiendra des relations de travail efficaces avec le conseil d'administration, la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes.

3. COMPOSITION

- 3.1 Le comité doit être composé uniquement d'administrateurs indépendants. Tous les membres du comité doivent être des personnes ayant des compétences financières et au moins un membre doit être un expert financier tel que défini dans les règles de gouvernance applicables imposées par les organismes de réglementation.
- 3.2 Après chacune des assemblées annuelles des actionnaires, le conseil d'administration doit élire trois administrateurs ou plus, devant siéger au comité jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la société ou jusqu'à ce que le membre cesse d'être administrateur, démissionne ou soit remplacé, selon la première de ces éventualités à survenir. Ces membres doivent respecter les exigences d'indépendance et d'expérience prévues par la Bourse de Toronto, ainsi que les exigences similaires aux termes de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. N'importe quel membre peut être révoqué de ses fonctions ou remplacé à tout moment par le conseil d'administration.
- 3.3 Le conseil d'administration doit nommer l'un des membres du comité comme président du comité. Si le président s'absente d'une réunion, les membres présents doivent choisir l'un d'eux pour agir comme président de la réunion.

4. RÉUNIONS ET RESSOURCES

- 4.1 Des réunions ordinaires du comité sont tenues trimestriellement. Des réunions extraordinaires du comité peuvent être convoquées par le président du comité, les auditeurs externes, le président du conseil d'administration, le chef de la direction ou le chef de la direction financière de la société.
- 4.2 Les pouvoirs du comité peuvent être exercés à une réunion à laquelle le quorum est atteint. Le quorum se compose d'au moins la majorité des membres du comité de temps à autre. Sous réserve de l'obligation qui précède, à moins de décision contraire du conseil d'administration, le comité a le pouvoir de fixer son quorum et de régler sa marche à suivre. Les questions tranchées par le comité doivent être tranchées à la majorité des voix.
- 4.3 L'avis de convocation à chaque réunion doit être remis à chaque membre, aux auditeurs externes, au président du conseil d'administration, au chef de la direction et au chef de la direction financière de la société, lesquels ont tous le droit d'y assister. L'avis de convocation à chaque réunion doit également être remis, selon le cas, à l'auditeur interne, qui doit également assister à une réunion dès que le président du comité ou le secrétaire corporatif lui en fait la demande.

- 4.4 L'avis de convocation peut être donné verbalement ou par lettre, par téléphone, par télécopieur ou par dispositif électronique au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion. Les membres peuvent renoncer à l'avis de convocation à une réunion. L'avis n'a pas à énoncer le ou les points à l'ordre du jour de la réunion.
- 4.5 Les auditeurs externes et, selon le cas, l'auditeur interne ainsi que la haute direction doivent périodiquement se voir accorder la possibilité de se réunir séparément avec le comité. De plus, le comité peut se réunir à huis clos, en présence seulement des membres du comité, lorsque le comité le juge opportun.
- 4.6 Le comité a le pouvoir d'engager des conseillers juridiques, des experts comptables ou d'autres conseillers spéciaux comme il le juge opportun pour assister à ses réunions et participer aux discussions et délibérations du comité, aux frais de la société.
- 4.7 Le secrétaire corporatif de la société ou la personne désignée par le secrétaire corporatif est le secrétaire de toutes les réunions du comité et doit tenir le procès-verbal de toutes les réunions et délibérations du comité.

5. RESPONSABILITÉS ET FONCTIONS

5.1 Rôle et responsabilités du président du comité :

5.1.1 Le Président du comité :

5.1.1.1 Dirige le comité en s'assurant que :

- a) Les responsabilités du comité sont bien comprises par les membres du comité et par la direction.
- b) Le comité travaille en équipe avec cohésion.
- c) Le comité dispose de ressources suffisantes et obtient dans les délais requis les renseignements pertinents afin de lui permettre d'accomplir son travail.
- d) L'efficacité du comité est évaluée régulièrement.
- e) Le mandat et la structure du comité sont appropriés et adéquats pour permettre au comité de s'acquitter de ses responsabilités.
- f) Le calendrier, l'organisation et les procédures des réunions du comité permettent au comité de consacrer suffisamment de temps à l'étude et à la discussion des questions pertinentes.

5.1.1.2 Collabore avec le chef de la direction, le chef de la direction financière et le secrétaire corporatif pour établir le calendrier des réunions ordinaires du comité.

5.1.1.3 A le pouvoir de convoquer des réunions extraordinaires au besoin.

5.1.1.4 Établit l'ordre du jour de concert avec le chef de la direction, le chef de la direction financière et le secrétaire corporatif.

5.1.1.5 Préside les réunions.

5.1.1.6 Fait le lien avec la direction en ce qui concerne le travail du comité.

5.1.1.7 Fait rapport au conseil concernant le travail du comité.

5.1.1.8 Exerce l'autorité déléguée expressément au président par le comité, le cas échéant.

5.2 Responsabilités générales

Bien que le comité ait les responsabilités et pouvoirs énoncés ci-après, le comité n'a pas l'obligation de planifier ou réaliser des audits ni de décider si les états financiers de la société sont complets et exacts. Cette tâche incombe à la direction et aux auditeurs externes. Le comité n'a pas non plus l'obligation de mener des enquêtes, ni de veiller au respect des lois et règlements. Le comité doit examiner les différends, le cas échéant, entre la direction et les auditeurs externes et doit recommander des mesures pour les résoudre. Dans l'éventualité où le différend persiste, la question est soumise par le comité au conseil d'administration pour une résolution finale.

5.3 Examen du mandat du comité

Le conseil d'administration et le comité doivent examiner le présent mandat et en réévaluer le caractère adéquat chaque année.

5.4 Information financière présentée au public

5.4.1 Le comité doit examiner et recommander à des fins d'approbation par le conseil d'administration, avant qu'ils ne soient présentés au public :

5.4.1.1 Les états financiers intermédiaires non audités et le rapport de gestion connexe;

5.4.1.2 Les états financiers annuels audités, conjointement avec le rapport des auditeurs externes, et le rapport de gestion connexe;

5.4.1.3 Tous les documents d'information publics renfermant de l'information financière auditée ou non auditée, y compris tout prospectus, la notice annuelle et le rapport de gestion, ainsi que les communiqués de presse connexes, y compris les résultats prévisionnels;

5.4.1.4 La conformité de l'attestation par la direction des rapports financiers aux lois applicables et l'attestation des contrôles et procédures de communication de l'information de la société.

5.4.2 Le comité doit examiner tout rapport qui est joint à des états financiers publiés (dans la mesure où ce rapport traite de la situation financière ou des résultats d'exploitation) pour s'assurer de la concordance de l'information présentée avec les états financiers eux-mêmes.

5.4.3 Lors de son examen des états financiers, le comité doit obtenir des explications de la direction sur tous les écarts importants entre les périodes comparatives ainsi que des explications de la direction sur les postes qui diffèrent par rapport aux montants prévus ou budgétés ainsi que par rapport aux périodes précédentes.

5.4.4 Lors de son examen des états financiers, le comité doit examiner les éléments inhabituels ou extraordinaires, les opérations avec des personnes apparentées, et l'exactitude de l'information présentée, la valeur comptable de l'actif et du passif, la situation fiscale et les provisions connexes, les réserves, s'il en est, énoncées dans les lettres de déclaration ainsi que les risques commerciaux, incertitudes, engagements et dettes éventuelles.

5.4.5 Lors de son examen des états financiers, le comité doit examiner le caractère adéquat des méthodes et principes comptables importants de la société, y compris les méthodes et principes de rechange acceptables, ainsi que le caractère adéquat des changements importants des méthodes et principes comptables.

5.4.6 Le comité doit avoir la certitude que des procédures adéquates sont en place pour examiner la communication faite au public, par la société, de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers, et doit évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces procédures.

5.5 Présentation de l'information financière et tendances en matière de comptabilité

5.5.1 Le comité doit :

- 5.5.1.1 Examiner et évaluer l'efficacité des règles et méthodes comptables concernant la présentation de l'information financière;
- 5.5.1.2 Examiner avec la direction et avec les auditeurs externes tout changement proposé quant aux grandes méthodes comptables, la présentation et l'incidence des principaux risques et incertitudes, et les estimations et appréciations clés de la direction qui peuvent être importantes pour la présentation de l'information financière;
- 5.5.1.3 Interroger la direction et les auditeurs externes au sujet des questions importantes soulevées en matière de présentation de l'information financière et de la façon de les résoudre;
- 5.5.1.4 Examiner les tendances générales en matière de comptabilité ainsi que les questions touchant les conventions, normes et méthodes comptables influant ou pouvant influencer sur la société.

5.6 Contrôles internes

5.6.1 Le comité doit examiner et superviser les procédures, programmes et méthodes de contrôle interne de la société, et évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes à l'égard des systèmes de présentation de l'information financière et de comptabilité, en mettant surtout l'accent sur les contrôles à l'égard des systèmes informatisés.

5.6.2 Le comité doit examiner :

- 5.6.2.1 L'évaluation des contrôles internes par les auditeurs externes, ainsi que la réponse de la direction;
- 5.6.2.2 Les relations de travail entre la direction et les auditeurs externes;
- 5.6.2.3 La nomination du chef de la direction financière et des autres principaux cadres financiers participant au processus de présentation de l'information financière;
- 5.6.2.4 Les politiques d'embauche de la société à l'égard des associés et des salariés, anciens ou actuels, de l'auditeur externe de la société, que cet auditeur soit actuel ou ancien, aux fins d'approbation;
- 5.6.2.5 Les décisions relatives aux besoins en matière d'audit interne, y compris la possibilité d'impartition de cette tâche et, le cas échéant, l'approbation du fournisseur de services, qui ne doit pas être le cabinet d'auditeurs externes;
- 5.6.2.6 Les procédures de contrôle interne pour s'assurer du respect des lois et éviter les conflits d'intérêts.

5.6.3 Le comité doit tenir des discussions privées avec le personnel chargé de l'audit interne pour établir l'indépendance de l'audit interne, le niveau de collaboration obtenu des dirigeants, le degré d'interaction avec les auditeurs externes, ainsi que les divergences d'opinion ou autres différends importants non résolus.

5.7 Auditeur interne

5.7.1 Le comité doit :

- 5.7.1.1 Examiner le mandat et les objectifs annuels de l'auditeur interne, si la nomination d'un auditeur interne est jugée opportune;
- 5.7.1.2 Examiner le caractère suffisant des ressources de la société en matière d'audit interne;
- 5.7.1.3 Veiller à ce que l'auditeur interne ait accès de façon continue au président du comité ainsi qu'à tous les dirigeants de la société, notamment le chef de la direction.
- 5.7.1.4 Examiner les plans d'audit, le rendement et les résumés des rapports du service d'audit interne ainsi que la réponse de la direction, y compris le suivi relatif à toute faiblesse relevée.

5.8 Auditeurs externes

- 5.8.1 Le comité doit recommander au conseil d'administration la nomination et la rémunération des auditeurs externes, lequel cabinet est ultimement responsable devant le comité et le conseil d'administration.
- 5.8.2 Le comité est chargé de superviser le travail des auditeurs externes.
- 5.8.3 Le comité doit (i) recevoir des rapports périodiques des auditeurs externes au sujet de l'indépendance des auditeurs, du rendement des auditeurs, des qualifications de l'associé responsable de l'audit et des gestionnaires chargés de l'audit, de l'examen périodique des procédures de contrôle de la qualité des auditeurs, des questions importantes soulevées par l'examen périodique du contrôle de la qualité et des gestes posés par les auditeurs en réponse à ces constatations, (ii) discuter de ces rapports avec les auditeurs et, si le comité en décide ainsi, (iii) recommander que le conseil d'administration prenne les mesures qui s'imposent pour s'assurer de l'indépendance des auditeurs et de la qualité de leur rendement.
- 5.8.4 Le comité doit prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que les auditeurs externes sont satisfaits de la qualité des principes comptables de la société et que les estimations et appréciations comptables faites par la direction sont le reflet d'une application appropriée des principes comptables généralement reconnus.
- 5.8.5 Le comité doit tenir des discussions privées de façon régulière avec les auditeurs externes pour examiner, entre autres, la qualité du personnel financier, le niveau de collaboration obtenu des dirigeants, les divergences d'opinion ou autres différends importants non résolus avec la direction concernant la communication de l'information financière et l'efficacité du travail du service d'audit interne.
- 5.8.6 Le comité doit examiner les modalités de la mission des auditeurs externes et le caractère adéquat et raisonnable des honoraires d'audit proposés ainsi que de la rémunération des conseillers dont le comité retient les services.
- 5.8.7 Le comité doit examiner et approuver au préalable toutes les missions non liées à l'audit touchant des services fournis par les auditeurs externes ou des membres de leur groupe à la société ou à ses filiales, ainsi que les honoraires au titre de ces services, et considérer l'incidence de ces missions sur l'indépendance des auditeurs externes. Le comité doit établir quels sont les services non liés à l'audit qu'il est interdit aux auditeurs externes de fournir.
- 5.8.8 Lorsqu'un changement d'auditeurs est proposé, le comité doit examiner toutes les questions relatives au changement, y compris l'information à fournir en vertu de la réglementation et les étapes prévues pour que la transition se fasse de façon ordonnée.

5.8.9 Le comité doit examiner tous les événements à déclarer, y compris les désaccords, les questions non résolues et les consultations, de façon courante, qu'un changement d'auditeurs soit envisagé ou non.

5.8.10 Au moment de discuter de l'indépendance des auditeurs, le comité envisagera aussi bien la rotation du principal associé d'audit ou de l'associé d'audit responsable d'examiner l'audit après un certain nombre d'années que l'établissement de politiques d'embauche à l'égard des employés ou ex employés des auditeurs externes.

5.9 Méthodes d'audit

5.9.1 Le comité doit examiner les plans d'audit des audits internes et externes, y compris le degré de coordination de ces plans, et doit s'enquérir de la mesure dans laquelle la portée de l'audit prévue est susceptible de permettre que soient détectés les faiblesses du contrôle interne ou encore la fraude ou d'autres actes illégaux. Les plans d'audit devraient être examinés avec les auditeurs externes et avec la direction, et le comité devrait recommander au conseil d'administration la portée de l'audit externe telle qu'elle est énoncée dans le plan d'audit.

5.9.2 Le comité doit examiner les problèmes qu'ont connus les auditeurs externes dans l'exécution de l'audit, y compris les restrictions imposées par la direction ou les questions comptables importantes sur lesquelles il y a eu désaccord avec la direction.

5.9.3 Le comité doit examiner la lettre ultérieure à l'audit ou la lettre de la direction énonçant les recommandations des auditeurs externes, et la réponse de la direction ainsi que le suivi ultérieur relativement à toute faiblesse relevée.

5.10 Gestion des risques et autres responsabilités

5.10.1 Le comité doit mettre en place des méthodes pour recevoir et traiter les plaintes ou inquiétudes communiquées à la société au sujet des questions de comptabilité ou d'audit, y compris la communication anonyme par les employés d'inquiétudes au sujet de questions de comptabilité ou d'audit.

5.10.2 Le comité doit examiner les litiges, réclamations, transactions ou autres éventualités que l'auditeur interne, les auditeurs externes ou n'importe quel dirigeant de la société peut porter à son attention, et doit examiner périodiquement les programmes de gestion des risques de la société. À cet égard, le comité doit examiner les principaux risques auxquels la société est assujettie et les gestes posés par la direction afin de surveiller, contrôler et signaler ces risques.

5.10.3 Le comité doit examiner la politique sur l'utilisation des produits dérivés et superviser les risques s'y rattachant.

5.10.4 Le comité doit examiner les opérations avec des personnes apparentées en tenant compte des règles et règlements de la Bourse de Toronto ainsi que des règles et règlements de toute autre bourse ou autorité de réglementation compétente.

5.10.5 Le comité doit examiner les garanties de conformité aux clauses restrictives énoncées dans des actes de fiducie ou des contrats de prêt.

5.10.6 Le comité doit examiner les risques commerciaux pouvant influencer sur la capacité de la société à réaliser son plan d'affaires.

5.10.7 Le comité doit examiner les incertitudes, engagements et dettes éventuelles qui revêtent de l'importance en ce qui a trait à la présentation de l'information financière.

- 5.10.8 Le comité doit examiner l'efficacité du contrôle et des systèmes de contrôle que la société utilise relativement à la présentation de l'information financière et aux autres risques commerciaux relevés.
- 5.10.9 Le comité doit examiner les incidents en matière de fraude, actes illégaux, conflits d'intérêts et opérations avec des personnes apparentées.
- 5.10.10 Le comité doit examiner les questions importantes en matière d'évaluation.
- 5.10.11 Le comité doit examiner la qualité et l'exactitude des systèmes comptables informatisés, le caractère suffisant des protections contre les dommages et perturbations, et la sécurité de l'information confidentielle présentée par l'entremise des systèmes d'information.
- 5.10.12 Le comité doit examiner les questions importantes ayant trait aux audits des filiales.
- 5.10.13 Le comité doit examiner les cas où la direction a demandé des conseils en matière de comptabilité sur une question précise à un autre cabinet d'experts-comptables que celui-ci qui est nommé comme auditeur.
- 5.10.14 Le comité doit examiner les questions juridiques qui pourraient avoir un effet important sur les états financiers.
- 5.10.15 Le comité doit examiner les autres questions de nature financière qu'il juge importantes relativement à son mandat ou que lui confie le conseil d'administration.
- 5.10.16 Le comité doit faire rapport régulièrement au conseil d'administration sur ses délibérations, les examens effectués et les recommandations connexes.
- 5.10.17 Le comité a le droit, dans l'exercice de ses pouvoirs et pour s'acquitter de ses responsabilités, d'examiner tout document pertinent de la société et de ses filiales.

5.11 Rémunération

Les membres du comité ont le droit de toucher à ce titre la rémunération que le conseil d'administration peut établir de temps à autre.

Aucune disposition contenue dans le présent mandat ne vise à étendre la portée des normes de conduite applicables en vertu des exigences de la loi ou de la réglementation à l'égard des administrateurs de la Société ou des membres du comité d'audit et de gestion de risques. Même si le comité d'audit et de gestion de risques a un mandat précis et que ses membres peuvent avoir une expérience financière, ils n'ont pas l'obligation d'agir à titre d'auditeurs ou d'exécuter un audit, ni de déterminer si les états financiers de la Société sont complets et exacts. Les membres du comité d'audit et de gestion de risques sont en droit de se fier, en l'absence d'information à l'effet contraire, (i) à l'intégrité des personnes et des organisations qui leur transmettent de l'information, (ii) à l'exactitude et à l'intégrité de l'information fournie, et (iii) aux déclarations faites par la direction quant aux services non liés à l'audit que les auditeurs externes fournissent à la Société. La responsabilité de surveillance du comité d'audit et de gestion de risques n'a pas été établie pour que celui-ci détermine de façon indépendante si (i) la direction a appliqué des principes de comptabilité ou de présentation de l'information financière suffisants ou des contrôles et procédés internes convenables, ou (ii) les états financiers de la Société ont été préparés et, le cas échéant, audités conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Approuvé par le conseil d'administration le 7 mai 2014